

Le **Point Accueil Transmission** vous propose un **lieu unique** pour vous aider, étape par étape, dans votre réflexion sur l'arrêt de votre activité agricole et la transmission de votre exploitation. Nous vous proposons des **points de repères**, des **conseils**, et vous orientons vers les interlocuteurs clefs du Var.

Mais aussi...

Pour être toujours bien informé :

- **Un site web**

Consultez le site internet de la Chambre d'Agriculture du Var : www.chambre-agriculture83.fr

- **Des lettres d'informations**

Abonnez-vous à nos lettres d'infos (Mag'Agri, Mag'VitiOeno, Mag'Maraîchage ...)

- **Une page facebook**

Retrouvez-nous également sur :



[facebook.com/AgricultureVar/](https://www.facebook.com/AgricultureVar/)

- **Un journal En Pays Varois**



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VAR



**Transmettre
en agriculture**

POINT ACCUEIL TRANSMISSION
VAR

Contact

Lauriane GRIPPAY

04 94 99 74 25 • 06 22 16 22 50
transmission@var.chambagri.fr

Chambre d'Agriculture du Var
70, avenue du Président Wilson
83 550 Vidauban

www.chambre-agriculture83.fr

Avec le soutien



POINT ACCUEIL TRANSMISSION



**Transmettre
en agriculture**

POINT ACCUEIL TRANSMISSION

Prendre en main sa retraite
Transmettre son exploitation



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VAR

POINT ACCUEIL TRANSMISSION

Préparer et anticiper pour réussir
la transmission de son exploitation

Vous souhaitez arrêter votre activité ?
Vous cherchez à transmettre votre
exploitation ?

Préparer votre transmission pour :

- faire des choix en toute sérénité
- étudier différents scénarios juridiques et fiscaux
- repérer un repreneur et faciliter l'installation
- vous assurer un revenu satisfaisant pour votre retraite
- préserver l'intérêt de vos proches

Un accompagnement unique et
personnalisé

Un conseiller PAT est à vos côtés pour :

- vous accueillir et vous informer sur les démarches à entreprendre et les aides existantes ;
- vous orienter vers les conseillers spécialisés (aspects juridiques, sociaux, patrimoniaux, etc.) ;
- vous accompagner dans la durée en fonction de vos besoins et de l'avancée de vos démarches.

Nos + :

1 seul interlocuteur dans
toutes vos démarches et
demandes d'aides

Rencontre possible sur
votre exploitation

Confidentialité & neutralité



Un conseiller vous
accompagne pour répondre
à toutes vos questions

Faire le point sur son projet de
transmission

- Que transmettre ?
- Comment évaluer la valeur de reprise de mon exploitation ?
- Comment transmettre y compris hors cadre familial ?
Comment choisir mon repreneur ?
- Comment transmettre ou mettre à disposition mon foncier ?
- Quelles sont les conséquences juridiques et fiscales de ma cessation d'activité ?
- Quels sont les dispositifs facilitant la transmission de mon exploitation ?
- Quels sont mes droits à la retraite ?
- Quels seront mes revenus ?